

**Suma San D10.1**

Révision: 2014-11-25

Version: 07.0

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: Suma San D10.1

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Usages identifiés:**

Uniquement pour usage professionnel et industriel.

AISE-P314 - Désinfectant de surface. Procédé manuel

AISE-P315 - Désinfectant de surface. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage

AISE-P810 - Produit de désinfection. Procédé semi-automatique

**Utilisations déconseillées:** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

**Coordinnées**

Diversey France SAS

201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,

Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52

E-mail: fdsinfo-fr@sealedair.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA: 33 1 45 42 59 59

Tel.Centre Anti-Poison Nancy: 03 83 32 36 36

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) N°1272/2008.

Skin Corr. 1B (H314)

Aquatic Acute 1 (H400)

Aquatic Chronic 1 (H410)

Metal Corrosion 1 (H290)

**Classification conforme à la Directive 1999/45/CE et à la législation nationale correspondante****Indication de danger**

C - Corrosif

N - Dangereux pour l'environnement

**Phrases de risque:**

R34 - Provoque des brûlures.

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement:** Danger

Contient chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium (Cocoalkonium Chloride), 2-aminoéthanol (Ethanolamine).

**Mentions de danger :**

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

## Suma San D10.1

H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

**Conseils de prudence:**

- P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
- P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus. Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification (CE) 1272/2008	Classification	Remarques	Pour cent en poids
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	270-325-2	68424-85-1	Pas de données disponibles	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Xn;R21/22 C;R34 N;R50		3-10
alcool alkyl éthoxylé	Polymer*	69011-36-5	[4]	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	Xn;R22 Xi;R41		3-10
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	01-2119486455-28	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	Xn;R20/21/22 C;R34 Xi;R37		1-3
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	219-145-8	2372-82-9	Pas de données disponibles	Acute Tox. 3 (H301) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400)	Xn;R22 C;R35 Xn;R48/22 N;R50		0.1-1

\* Polymère

Pour le texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Inhalation**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact avec la peau:**

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement les yeux avec précaution à l'eau tiède pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Ingestion:**

Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Inhalation:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**Contact avec la peau:** Provoque de graves brûlures.

**Contact avec les yeux:** Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

**Ingestion:** L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Dioxide de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de dangers particuliers connus.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Diluer avec une grande quantité d'eau. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser un agent neutralisant. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Assurer une ventilation suffisante.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Sealed Air. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
2-aminoéthanol	1 ppm 2.5 mg/m <sup>3</sup>	3 ppm 7.6 mg/m <sup>3</sup>

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

**valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC****Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données

## Suma San D10.1

	disponibles	disponibles	disponibles	disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	3.75
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	1
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	0.24
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	3.3	3.3
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	2	2
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

**Exposition de l'environnement**

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	0.085	0.0085	0.025	100
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	0.425	0.0425	0.035	0.025
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Les informations suivantes s'appliquent pour les utilisations indiquées dans le paragraphe 1.2

## Suma San D10.1

*Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.  
Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.*

*Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :*

*Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux*

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374).

Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants.

Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

**Gants indiqués pour un contact prolongé:**

Matière: caoutchouc butyle

Temps de pénétration:> = 480 min

Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm

**Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures:**

Matière: caoutchouc nitrile

Temps de pénétration:> = 30 min

Epaisseur du matériau:> = 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

**Protection du corps:**

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire.

**Protection respiratoire:**

La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée.

**Contrôles de l'exposition de l'environnement:**

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

*Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :*

**Concentration maximale recommandée (%):** 2.7

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S'assurer que la ventilation est présente et permet une réduction de l'exposition d'au moins 90%.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains:**

Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

**Protection du corps:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

*L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance*

**Méthode / remarque**

**État physique:** Liquide

**Couleur:** Limpide, Pourpre

**Odeur:** Produit caractéristique

**Seuil olfactif:** Non applicable

**pH:** ≈ 11 (pur)

**Point de fusion/point de gel (°C)** Non déterminé

**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)** Non déterminé

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	> 107	Méthode non fournie	

## Suma San D10.1

alcool alkyl éthoxylé	> 200	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	169-171	Méthode non fournie	1013
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles		

**Méthode / remarque****Point d'éclair (°C):** Non applicable.**Supporte la combustion:** Non déterminé**Vitesse d'évaporation:** Non déterminé**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable aux liquides**Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%)** Non déterminé

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrediente(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
2-aminoéthanol	3.4	27

**Méthode / remarque****Pression de vapeur:** Non déterminé

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrediente(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Méthode non fournie	20
alcool alkyl éthoxylé	Négligeable	Méthode non fournie	20-25
2-aminoéthanol	50	Méthode non fournie	20
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles		

**Méthode / remarque****Densité de vapeur:** Non déterminé**Densité relative:** 1.02 g/cm³ (20 °C)**Solubilité dans/miscibilité avec Eau:** Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrediente(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Soluble	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Soluble	Méthode non fournie	20
2-aminoéthanol	1000	Méthode non fournie	20
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Soluble		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

**Méthode / remarque****Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé**Température de décomposition:** Non déterminé**Viscosité:** Non déterminé**Propriétés explosives:** Non-explosif.**Propriétés comburantes:** Non comburant**9.2 Autres informations****Tension superficielle (N/m):** Non déterminé**Corrosion vis à vis des métaux:** Corrosif(ve)Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 37  
Pertinence de la preuve

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.5 Matières incompatibles**

Réagit avec les acides.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Données sur le mélange:

**ATE(s) pertinentes, calculées:**

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous.

**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD <sub>50</sub>	398	Rat	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 300 - 2000	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)	
2-aminoéthanol	LD <sub>50</sub>	1515	Rat	OECD 401 (EU B.1)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD <sub>50</sub>	> 50	Rat	Méthode non fournie	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD <sub>50</sub>	800 - 1420	Rat	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	LD <sub>50</sub>	1025	Lapin	Méthode non fournie	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD <sub>50</sub>	> 2000	Rat	OCDE 402 (EU B.3)	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol		Pas de mortalité observée	Rat	Pas de tests selon les lignes directrices	6
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			

**Irritation et corrosivité**

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Corrosif(ve)		Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
2-aminoéthanol	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	4 heure(s)

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Lésion sévère		Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données			

## Suma San D10.1

	disponibles			
2-aminoéthanol	Irritant pour les voies respiratoires		Méthode non fournie	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

**Sensibilisation**

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	non sensibilisant		Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles			
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
2-aminoéthanol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476 (Mouse lymphoma)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473	Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
2-aminoéthanol	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	Effets tératogènes	> 50	Rat	Non connu		
2-aminoéthanol	NOAEL	Toxicité pour le développement	> 75	Lapin	OECD 414 (EU B.31), oral	6 - 15 jour(s)	Aucune preuve de toxicité pour le développement Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

**Toxicité par administration répétée**

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOAEL	300	Rat		75	

## Suma San D10.1

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			
--	--	----------------------------	--	--	--

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles					
alcool alkyl éthoxylé	Oral(e)	NOAEL	50	Rat	Méthode non fournie	24 mois		
2-aminoéthanol			Pas de données disponibles					
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles

**Risque d'aspiration**

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

**Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé**

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous

#### Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LC <sub>50</sub>	0.85	Poisson	Méthode non communiquée	96
alcool alkyl éthoxylé	LC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Cyprinus carpio</i>	OECD 203	96
2-aminoéthanol	LC <sub>50</sub>	349	<i>Cyprinus carpio</i>	(EC) 440/2008, C.1	96
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LC <sub>50</sub>	0.45	<i>Lepomis macrochirus</i>	OPP 72-1, statique (EPA)	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC <sub>50</sub>	0.02	<i>Daphnie</i>	Méthode non communiquée	48
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48
2-aminoéthanol	EC <sub>50</sub>	65	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	EC <sub>50</sub>	0.073	<i>Daphnia magna Straus</i>	EPA-OPPTS	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC <sub>50</sub>	0.06	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201	96
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	1 - 10	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201, statique	72
2-aminoéthanol	NOEC	1	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201	72
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	E <sub>r</sub> C <sub>50</sub>	0.054	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	EPA OPPTS	96

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC <sub>20</sub>	10	<i>Boues activées</i>	OECD 209	0.5 heure(s)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>10</sub>	> 10000	<i>Boues activées</i>	DIN 38412 / Part 8	17 heure(s)
2-aminoéthanol	EC <sub>50</sub>	> 1000	<i>Boues activées</i>	DIN EN ISO 8192-OECD 209-88/302/EEC	3 heure(s)
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	EC <sub>50</sub>	18	<i>Boues activées</i>	OECD 209	3 heure(s)

#### Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

## Suma San D10.1

		disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	1.2	<i>Oryzias latipes</i>	OECD 210	30 jour(s)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	0.85	<i>Daphnia magna</i>	OECD 211	21 jour(s)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	NOEC	0.024	<i>Daphnia magna</i>	OECD 211	21 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre**

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	220	<i>Eisenia fetida</i>			
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD <sub>50</sub>	> 1000	<i>Eisenia fetida</i>	OECD 207	14	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	10	<i>Lepidium sativum</i>	OECD 208		

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	NOEC	1000			28	

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégredation abiotique**

Dégredation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégredation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégredation abiotique - autres processus, si disponible:

**Biodégradation**

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Appauvrissement en oxygène	> 60%	OECD 301D	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé		CO <sub>2</sub> production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
2-aminoéthanol		Réduction du COD	> 90 % en 21 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Appauvrissement	79 % en 28	OECD 301D	Facilement biodégradable

## Suma San D10.1

		en oxygène	jours(s)	
--	--	------------	----------	--

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégénération dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.5 - 1.58	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	- 1.91	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.5		Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles				

### 12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Immobile dans le sol ou les sédiments
2-aminoéthanol	0.067		Modélisation		Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau Adsorption par la phase solide du sol n'est pas prévue
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles				

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes connus.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets:

20 01 15\* - déchets basiques.

Emballages vides

Recommandation:

Produits de nettoyage appropriés:

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**ADR, RID, ADN, IMO/IMDG, ICAO/IATA****14.1 Numéro ONU** 3267**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. ( chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium )  
Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. ( alkyldimethylbenzylammoniumchloride )**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**

Classe: 8

Etiquette(s): 8

**14.4 Groupe d'emballage:** III**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Dangereux pour l'environnement: Oui

Polluant marin: Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Aucun à notre connaissance.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.**Autres informations applicables:****ADR**

Code de classification: C7

Code de restriction en tunnels: E

Numéro d'identification du danger: 80

**IMO/IMDG**

No EmS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG. La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**agents de surface non ioniques  
désinfectants

5 - 15%

**Installations classées:**

Installations classées:

Rubrique(s):

1172 Dangereux pour l'environnement - A -, très toxiques pour les organismes aquatiques

**Maladies professionnelles:**

Maladies professionnelles:

Ce produit contient une(des substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles:  
49-49bis, Ethanolamines

65 Ammoniums quaternaires et leurs sels

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations**

*Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**Code MSDS:** MSDS3533**Version:** 07.0**Révision:** 2014-11-25**Raison de la révision:**

Le format général est modifié conformément à l'Amendement 453/2010, annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006, Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 3

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et

la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H301 - Toxique en cas d'ingestion.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H312 - Nocif par contact cutané.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R20 - Nocif par inhalation.
- R21 - Nocif par contact avec la peau.
- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
- R34 - Provoque des brûlures.
- R35 - Provoque de graves brûlures.
- R37 - Irritant pour les voies respiratoires.
- R41 - Risque de lésions oculaires graves.
- R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**